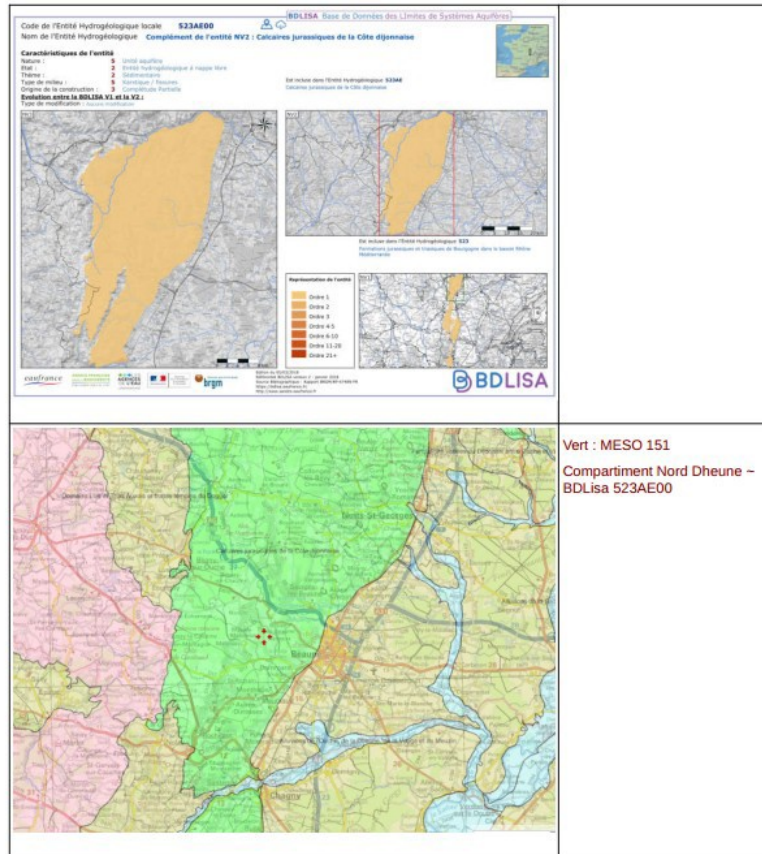


## Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire – FRDG151 – Calcaires jurassiques de la Côte Dijonnaise

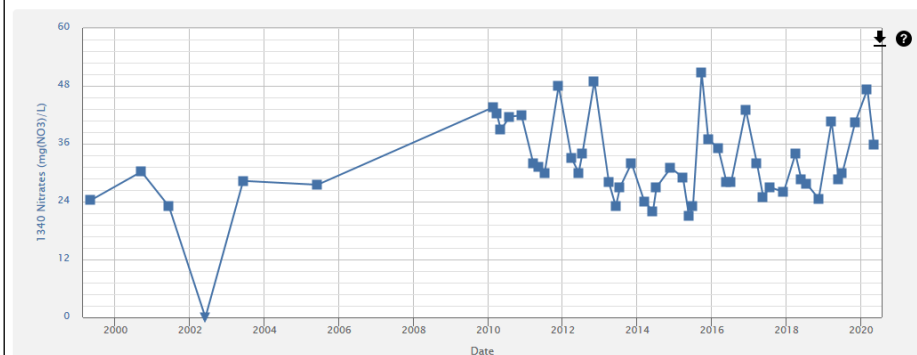
12/12/2020

<b>Type de masse d'eau</b>	ESO
<b>Code masse d'eau</b>	FRDG151
<b>Nom masse d'eau</b>	Calcaires jurassiques de la Côte Dijonnaise
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	<p>Source de Saint Thaux à Gisse sur Ouche (BSS001HXWG (04992X0003/SOURCE))            Forage du petit bon moisson à Fleurey sur Ouche (BSS001HXYS(04993X0015/SONDAGE))            Source de la Vouge à Vougeot (BSS001HZRJ (04998X0096/SOURCE))            Forage Sous La Roche à Nantoux (BSS001KNZA (05265X0007/AEP))            Source de la Bouzaise à Beaune (BSS001KPCU(05266X0032/SOURCE))</p> <p>Source de Saint Thaux P90=3            Forage du petit bon moisson P90=20            Source de la Vouge P90=13,2            Forage sous la Roche P90=40,6            Source de la Bouzaise P90=17,5</p>
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	105 communes : Côte d'Or : 101 communes Saône et Loire : 4 communes
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	A compléter
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>Sous ADES, le point de Nantoux est rattaché à l'entité BDLisa : Complément De L'Entité Nv2 : Calcaires Jurassiques De La Côte Dijonnaise – 523AE00. Cette entité est le compartiment Nord de l'entité BDLisa 523. La limite hydraulique sud de cette entité est, sur une très courte distance, l'axe de drainage de la vallée de la Dheune.</p> <p>En se fondant sur BDLisa, une compartimentation possible consiste à ne considérer que ce secteur nord 523AE00. Cette entité déborde dans le 71 sur le secteur de Chagny (cf. fiche BDLisa).            Plus finement, une compartimentation liée à une étude captage AEP / Traçage est envisageable.</p> <p>(Attention entité BDLisa 523 ou 523AE00 sans lien aucun avec MESO FRDG523 ...)</p>



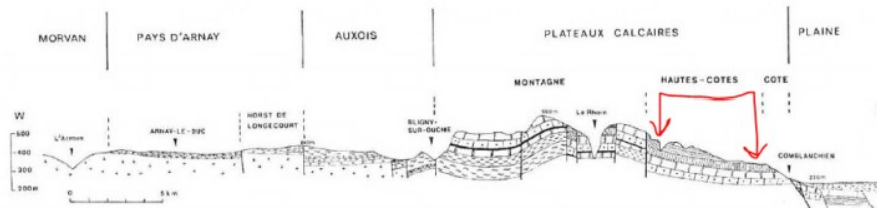
Sur cette masse d'eau qui concerne 105 communes et 5 qualitomètres, on note que les concentrations en nitrates de 4 qualitomètres sur les 5 sont bien en deçà de 40 mg/l puisque les P90 varient entre 3 et 20 mg/l. 3 sont situés au nord de la zone et le 4ème au même niveau que Nantoux. Ils n'ont donc pas d'influence négative sur cette source.

Nous soulignons également que le P90 de la source de Nantoux dépasse 40 mg/l mais très légèrement puisque la valeur du P90 est 40,6 mg/l. 4 mesures seulement ont été faites sur ce qualitomètre.



Sur ce graphe, on remarque que les mesures avant 2010 sont trop peu nombreuses pour être prises en considération. Elles ne sont pas représentatives de la qualité de la masse d'eau. Entre 2010 et 2015 les valeurs maximales sont bien plus importantes que celles mesurées entre 2015 et 2019 (autour de 50 mg/l). Nous considérons donc que nous ne sommes pas dans le cas d'un qualitomètre dont le P90 est compris entre 40 et 50 mg/l avec une tendance à la hausse.

	<p>Lorsque l'on étudie la pluviométrie sur cette période 2018/2019, on remarque que les pluies cumulées entre octobre et décembre 2018 (190 mm) ont très certainement entraîné des nitrates par lixiviation mais les pluies trop faibles de janvier/février 2019 (47,6 mm) n'ont pas permis de dilution. Par contre, les températures douces de février ont favorisé la minéralisation de l'azote organique des sols. Avant la date de prélèvement, il est tombé 46,5 mm de pluie en mars, entraînant très certainement des nitrates de ces sols très superficiels vers la source car les plantes n'étaient pas en capacité d'absorber l'azote présent.</p> <p>La source de Nantoux n'est pas représentative de cette masse d'eau complète car c'est une source comme toutes celles que nous avons sur ce territoire. Elle est alimentée par un bassin d'une surface très limitée qu'il conviendrait de définir pour éviter les contraintes dans les autres communes de cette masse d'eau.</p> <p>L'occupation du sol sur cette commune est d'ailleurs loin d'être de l'agriculture intensive utilisant beaucoup d'azote. En effet, sur les parcelles déclarées à la PAC sur la commune de Nantoux, hors vignes, on comptabilise 85 % de surfaces herbagères contre 15 % de surfaces céréalières. Le reste est occupé par le vignoble qui utilise très peu d'azote. Le classement de ce secteur en zone vulnérable n'impactera donc pas la qualité de l'eau. Globalement sur la masse d'eau, on note une augmentation de 8 % de la surface en prairies depuis 2015 et une baisse de 4 % des terres arables (source DRAAF).</p> <p>Par conséquent, compte tenu du P90 très proche de 40 mg/l sans tendance à la hausse de la source de Nantoux, nous demandons à ce que soit déclassée toute la masse d'eau FRDG151. En cas d'impossibilité de déclasser toute la masse d'eau malgré ces arguments, il est demandé qu'une compartimentation soit faite (comme lors du précédent classement sur le secteur de Nuits St Georges) et que seul, un secteur vers Nantoux soit proposé au classement.</p>
<p><b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b></p>	<p>La masse d'eau souterraine FRDG151 était proposée au classement soumis en concertation dans son intégralité en l'absence d'éléments permettant une compartimentation de la masse d'eau.</p> <p>Les éléments apportés par la profession agricole mettent en avant une pollution localisée au seul secteur de Nantoux, qui dispose d'un qualitomètre avec une teneur supérieure à 40 mg/l avec une tendance à la hausse. Les autres qualitomètres affichent des concentrations bien moins importantes.</p> <p>Concernant l'existence de seulement quatre mesures sur le qualitomètre du Forage sous la Roche à Nantoux, il est rappelé que la réglementation française ne prévoit pas de minimum d'analyse pour la campagne de surveillance quadriennale sur les nitrates. L'argument n'est donc pas recevable, d'autant que plusieurs dépassements du seuil de 40 mg/l sont observables sur ce point depuis 2011.</p> <p>L'analyse des chroniques de données long terme ne permet donc pas de se prononcer sur l'existence d'une tendance à la baisse.</p> <p>Le qualitomètre de la source de Nantoux répond bien aux critères de classement, justifiant un maintien de cette masse d'eau au classement. <b>Il a donc été retenu une compartimentation de la masse d'eau souterraine FRDG151, autour du qualitomètre déclassant.</b></p> <p>La zone appartient au grand système des calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières-côtes de Bourgogne ; il s'agit de la zone charnière séparant le Bassin Parisien et le Fossé Bressan, regroupant les régions de la Côte et Arrière-Côte, de la Montagne et du Seuil de Bourgogne. Ce grand ensemble a fait l'objet en 2014 d'une étude d'identification et de préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable ».</p> <p>La partie Sud se divise en trois régions naturelles couramment définies dans la littérature comme la Montagne, l'Arrière-Côte et la Côte.</p>



Le secteur de Nantoux est rattaché à l'Arrière-Côte, tectoniquement abaissés par rapport à la Montagne. Les terrains rencontrés sont constitués des calcaires et marnes du Callovien et du Jurassique supérieur. L'Arrière-Côte se décrit par des buttes séparées par de nombreuses combes sèches et des vallées drainées par des ruisseaux, dont l'Avant-Dheune et le Rhoin.

Trois ressources karstiques majeures ont été caractérisées de part et d'autre du secteur de Natoux :

- à l'ouest, la source de l'Ouche, située sur la commune de Lusigny-sur-Ouche, dans le prolongement d'une vallée sèche, qui entaille le plateau d'Echarnant.
- au nord, Fontaine Froide, un ensemble de sources formé de la Fontaine du Garde, des sources du Grand et du Petit Champy, des sources de Pissevieille et des sources de Coigniers. Elles émergent des calcaires du Bathonien dans le fond de la vallée du Rhoin.
- à l'est, la source de la Bouzaise, caractérisée par deux zones :
  - une zone d'alimentation correspondant à l'impluvium direct de l'aquifère concerné par la ressource, soit les calcaires du Jurassique supérieur compris entre la source et les sources de Fontaine Froide,
  - une zone d'alimentation correspondant au bassin versant du Rhoin, jusqu'à la zone de perte tracée, incluant le bassin des sources de Fontaine Froide.

En l'absence d'étude disponible sur le Forage Sous La Roche à Nantoux, il a été retenu une compartimentation limitée au nord par le bassin d'alimentation de la source de la Bouzaise et à l'ouest, par le bassin d'alimentation de la source de l'Ouche.

La limite sud proposée est l'Avant-Dheune, axe drainant de ce compartiment.

Les sens d'écoulement de la partie plus au sud de la masse d'eau sont drainés par le ruisseau de Meursault.

**Le compartiment correspond aux six communes suivantes : Pommard, Volnay, Nantoux, Mavilly-Mandelot, Meloisey et Bouze-les-Beaune en Côte-d'Or**

**Ces éléments justifient la compartimentation de la masse d'eau FRDG151 – Calcaires jurassiques de la Côte Dijonnaise autour du forage sous la roche à Nantoux, et le classement des 6 communes identifiées plus haut.**

**La demande de compartimentation de cette masse d'eau est donc retenue.**